



**Décision n° 99.00.620.022.0 du 23 avril 1999**  
**Révision n° 1 du CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE**  
**N° 97.00.620.018.0 du 10 octobre 1997 et de ses additifs n° 1 et 2**

-----  
**Instrument de pesage à fonctionnement non automatique**  
**modèles B300 et B300S**  
-----

**Délivré par** : Sous-Direction de la Métrologie (organisme notifié n° 0171), 22 rue Monge 75005 PARIS (FRANCE)

**En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, et le décret n° 96-442 du 22 mai 1996, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié par l'arrêté du 25 juin 1996, relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.

**Délivré à** : Société NS METTLER TOLEDO I, 18 avenue de la Pépinière à 78220 - VIROFLAY (FRANCE).

**Concernant** : des balances électroniques à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à indication du poids et du prix, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, destinées à la vente directe au public.

**Caractéristiques** : classe de précision **III**

Max	Max ≤ 3 kg	3 kg < Max ≤ 6 kg	6 kg < Max ≤ 15 kg
Min	20 e		
e	≥ 1 g	≥ 2 g	≥ 5 g
n	≤ 3000	≤ 3000	≤ 3000
T	≥ - 3000 g	≥ - 6000 g	≥ - 10000 g

**Valable jusqu'au** : 10 octobre 2007

Les principales caractéristiques et conditions spéciales ne sont pas modifiées et figurent dans les annexes jointes au certificat d'approbation C.E. de type et à son additif n°2, et dans son additif n°1, où le nom "TESTUT" est remplacé par le nom "NS METTLER TOLEDO I". Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la Sous-Direction de la Métrologie sous la référence de dossier DA 18-317.

**Remarque** : la présente décision étend au demandeur ci-dessus désigné le bénéfice du certificat d'approbation C.E. de type et de ses additifs n° 1 et 2.

Le Sous-Directeur de la Métrologie,

J.F. MAGANA